



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb\_15-07-01

Séance du 7 juillet 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
43 titulaires 39 voix	3 dont 2 titulaires et 1 suppléante	3

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

- L'an deux mille quinze, le 7 juillet, à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

#### Étaient présents :

1. M. Laurent SUAOU - Département Lozère
2. M. Jean-Paul POURQUIER – Président du Syndicat mixte et ancien Président du Département de la Lozère
3. Mme Marie-Laure MUGNIER - Département Haute-Loire
4. Mme Alexandra CUSTODIO – Département Loire

#### Pouvoirs :

1. Mme Sophie PANTEL – Département Lozère ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAOU
2. M. Claude MEISSONNIER - Communauté de Communes Cœur de Lozère ayant donné pouvoir à Mme MUGNIER
3. M. Joseph FERRARA - Département Loire ayant donné pouvoir à Mme CUSTODIO

#### Étaient absents excusés :

1. M. Jean-Luc GAYSSOT – Conseil Régional Languedoc Roussillon
2. M. Fabrice VERDIER - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
3. M. André FABRE - Département Tarn
4. Mme Magali BESSAOU - Département Aveyron
5. Mme Graziella PIERENI - Département Aveyron
6. M. Hervé SAULIGNAC - Département Ardèche
7. Mme Bernadette ROCHE - Département Ardèche
8. Mme Brigitte ROYER - Département Ardèche

9. Mme. Camille JULLIEN - Département Ardèche
10. Mme Sophie PANTEL - Département Lozère
11. M. Bruno DURAND - Département Lozère
12. Mme Corinne BRINGER - Département Haute-Loire
13. M. Michel DECOLIN - Département Haute-Loire
14. M Daniel TONSON - Département Haute-Loire
15. M. Christophe GUILLOTEAU - Département Rhône
16. M. Alain LAURENDON - Département Loire
17. M. Joseph FERRARA - Département Loire
18. M. Georges ZIEGLER - Département Loire
19. M. Sylvain DARDOUILLIER - Département Loire
20. M. Marc PETIT - Département Loire
21. M. Jean-Luc DA PASSANO - Métropole de Lyon
22. M. Bruno LEBUHOTEL - Communauté urbaine de Lyon
23. M. Claude MEISSONNIER - Communauté de communes Cœur Lozère
24. Mme Régine BOURGADE - Communauté de communes Cœur Lozère
25. M. Francis GRASS - Ville de Toulouse
26. M. Jean-Luc DARGEIN VIDAL - Ville d'Albi
27. M. Jean-Michel BOUAT - Ville d'Albi

**Assistaient également à la réunion :**

1. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
2. M. PEYRE – Payeur Départemental Lozère
3. M. Jean TOGUYENI – Directeur Routes, Transports et Bâtiments Département Lozère
4. Mme Christine SALANSON - Direction des Routes Département Lozère
5. Mme Aurélie CHARRADE – Direction des Routes Département Lozère

**Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Élection du Président du Syndicat mixte» qui suit :**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Selon l'article 8 des statuts, le Président du Syndicat Mixte est élu parmi les membres du Comité au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'élection du Président du syndicat Mixte se déroule sous la présidence du doyen d'âge, qui fait un discours introductif sans débat :

- le doyen d'âge appelle les candidatures. Il enregistre la ou les candidatures,
- l'appel des votants est effectué par le plus jeune et à chaque appel, il est procédé à un passage à l'urne pour récupérer le bulletin de vote.

Le scrutin clos, il est procédé au dépouillement fait par le Président de séance (le plus âgé) et le secrétaire de séance (le plus jeune).

Immédiatement après le vote du président, le doyen d'âge doit proclamer le résultat du scrutin et inviter le président élu à présider la suite de la séance.

Le Président de séance et le secrétaire de séance signent le procès-verbal constatant l'élection du nouveau Président du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon et notamment l'article 8,  
Vu la décision du n°2-2015 du 25 juin 2015 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 25 juin 2015,**

**ARTICLE 1**

**Constate, dans les conditions définies ci-dessus, après l'enregistrement de la candidature de Monsieur Laurent SUAU au poste de Président du Syndicat Mixte, le dépouillement des bulletins de vote :**

**Nombre d'inscrits : 6 (3 présents + 3 pouvoirs)**

**Nombre de votants : 3**

**Vote blanc / nul : 0**

**Votes exprimés : 6**

**Votes pour Monsieur SUAU : 6**

**ARTICLE 2**

**Déclare Monsieur Laurent SUAU, Président du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon**

**Adopté à l'unanimité des voix exprimées ;**



